Maître Jérôme BOUCHET
Avocat au Barreau de PRIVAS
1 place Albin Mazon
07000 PRIVAS

Vente aux enchères publiques en un seul lot

Sur la commune de BERRIAS ET CASTELJAU (07460), Le Village

Cadastré section B 1136 et B 1137
d'une contenance de 00ha 03a 50ca

Sur la parcelle cadastrée B 1136,

Une maison d'habitation comprenant :

- Au rez-de-chaussée : cave, garage
- A l'étage : cuisine, chambre, pièce, wc, salon, salle de bains

Sur la parcelle cadastrée B 1137, le lot n°4 :

Au deuxième étage, six pièces

Lot n°4 de la copropriété
Avec les 387/1.000èmes des parties communes générales

D'une superficie totale de 133,90 m²
pour l'ensemble des biens

BIENS INOCCUPES

Mise à prix : 5.000 euros
(Cinq mille euros)
Outre frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.

Avec application de l'article 1277 du Code de Procédure Civile, si aucune enchère n'atteint le montant des mises à prix, le Juge peut constater l'offre la plus élevée

Visite prévue sur place le Lundi 23 novembre 2026 à 11 heures

ADJUDICATION FIXEE AU
Jeudi 10 décembre 2026 à 10H00

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PRIVAS
JUGE DE L'EXECUTION chargé des saisies immobilières
10 cours du Palais 07000 PRIVAS

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Le **Service Gestion des Patrimoines Privés**, Pôle Missions Domaniales représenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de RHONE ALPES et du Département du RHONE domicilié 3 rue de la Charité 69268 LYON CEDEX 2 désigné en qualité de curateur de la succession de **Monsieur Jean-Baptiste ANSALAS** né le 21 juillet 1954 à GUETHARY (64) décédé le 7 février 2018 à PRIVAS demeurant de son vivant Le Village, Place de l'Eglise, 07140 SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN, **selon ordonnance du Président du TRIBUNAL JUDICIAIRE de PRIVAS en date du 3 novembre 2020.**

ADJUDICATION : Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de PRIVAS, après remise d'un chèque de banque représentant 10% du montant de la mise à prix, dont le montant ne peut être inférieur à 3000 €, et d'un chèque du montant prévisible des frais de vente et des émoluments.

Renseignements : Cahier des conditions de la vente n°26/2261

Maître Jérôme BOUCHET Avocat au Barreau de PRIVAS 1 place Albin Mazon 07000 PRIVAS

SELARL ADK – Maître Florence Charvolin – Immeuble Le Britannia – Bât A – 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON CEDEX 03 - **ventesimmo@adk-avocats.fr**

Greffe du Juge de l'Exécution – Ventes judiciaires du Tribunal judiciaire de PRIVAS (Cahier des conditions de la vente n° 26/2261)

Internet : www.info-encheres.com ; www.adk-avocats.com ;